

Installation de la commission spÃ©cialisÃ©e sur la dÃ©mocratisation du dialogue environnemental

Dossier de la rÃ©daction de H2o
March 2015

ConformÃ©ment

À l'annonce faite par le prÃ©sident de la RÃ©publique à l'occasion de l'ouverture de la Conférence environnementale le 27 novembre 2014, le gouvernement a engagé la modernisation et la démocratisation du dialogue environnemental. Il s'agit de renforcer la transparence et l'efficacité du débat public et l'association des citoyens aux décisions qui les concernent sans allonger les délais des procédures.

Ségolène Royal, ministre de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, avait annoncé lors de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 6 janvier que ce chantier serait l'occasion d'une réflexion en profondeur à laquelle le Conseil serait associé avec la création d'une commission spÃ©cialisée. La ministre a demandé à Alain Richard, ancien ministre et sénateur, qui présidait déjà la commission de modernisation du droit de l'environnement, d'assurer la présidence de cette nouvelle commission spÃ©cialisée. Il sera assisté pour cette mission par Laurence Monnoyer-Smith, professeure à l'Université de technologie de Compiègne et vice-présidente de la commission nationale du débat public, et par Gérard Moncadaire, professeur à l'université de Limoges, qui a présidé les travaux du groupe de travail sur la "participation du public" dans le cadre de la commission spÃ©cialisée de modernisation du droit de l'environnement. Marie-Line Meaux, présidente de section au Conseil général de l'environnement et du développement durable en sera rapporteur. Cette commission spÃ©cialisée sera composée de représentants désignés par les membres du CNTE et s'adjointra les compétences de plusieurs experts dont Loïc Blondiaux, professeur de science politique à l'Université Paris I, chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne et président du conseil scientifique du Groupement d'intérêt scientifique "Participation du public, décision, démocratie participative".

Afin

d'autre mises en œuvre rapidement, les conclusions et les propositions de la commission spÃ©cialisée seront remises fin mai puis discutées par le CNTE. Elles feront, si nécessaire, l'objet d'un texte législatif avant la fin de l'année. La ministre a demandé aux membres de la Commission spÃ©cialisée de veiller à la bonne articulation de leurs travaux avec ceux relatifs à la modernisation du droit de l'environnement, déjà engagés. Pour permettre de recueillir les avis des citoyens qui souhaiteraient s'exprimer sur le sujet, une plateforme participative sera mise en ligne et un forum rassemblant parties prenantes, universitaires et citoyens permettra de conclure au printemps, cette phase collaborative.

